

QUELQUES DATES À RETENIR (suite)

- **Jeudi 8 mai** : cérémonie à 11h15 au monument aux morts.
12h30 – repas des aînés – inscription en mairie avant le 30 avril
- **Samedi 17 mai** : Pierres en Lumières - Avec l'Orchestre d'Harmonie de Romilly - à l'église - à 20h30
- **Dimanche 31 mai** : Studio Sports ??????
- **Dimanche 15 juin** : journée de la bicyclette - Maison Pour Tous - à partir de 9h
- **Samedi 28 juin et dimanche 29 juin** : fête de Pont-Saint-Pierre
- **Dimanche 6 juillet** : randonnée vélo avant le Tour. 10h. Ouverte à tous. S'inscrire en mairie.
- **Mardi 8 juillet** : Le Tour de France traversera Pont-Saint-Pierre vers 16h17 !!!!

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Petit coup de neuf au square Philbert ! La salle du square avait besoin d'un petit rafraîchissement, c'est chose faite. Les grilles du portail ont également été repeintes. Très prochainement, un nettoyage du Lion et des bancs aura lieu.

D'importants travaux d'assainissement sont actuellement en cours, allée du Château, afin de permettre le raccordement au réseau des habitations situées au bout de l'impasse. Ces travaux sont pilotés par le S.I.A. (Syndicat d'Assainissement Douville - Pont-Saint-Pierre - Romilly).

DEVENIR POMPIER VOLONTAIRE



Le 21 décembre 2024 a eu lieu la cérémonie de la Sainte Barbe à la caserne de Pont-Saint-Pierre. L'occasion pour les officiels et les élus de faire le bilan et remercier les sapeurs-pompiers volontaires présents pour leur engagement et leur dévouement. Grâce à eux, en 2024, 200 interventions ont été réalisées : secours à la personne, départs d'incendie ou encore accidents de la route. Cette cérémonie a aussi été l'occasion des remises de récompenses : grades, médailles, diplômes ...

Deux pétripontains ont été nommés sapeurs-pompiers volontaires 2^{ème} classe : Gabin Hébert, 18 ans et Steeve Guilbert, 45 ans. Retour avec eux sur leurs motivations à devenir pompier.

Gabin, qui n'a aucun antécédent familial chez les pompiers, est passionné depuis son tout jeune âge. « Etre pompier, c'est quelque chose d'incroyable... un rêve devenu réalité ».

Steeve, lui, est devenu pompier presque par hasard ; la proximité avec la caserne et l'accompagnement de son fils Ryan, J.S.P. (Jeune Sapeur-Pompier) y ont bien contribué.

Gabin, toujours dans les études, a passé quatre années en formation les samedis matin au sein des J.S.P. Steeve lui, salarié, a suivi une formation intense de 10 jours de secours à la personne. Il aura fallu de la concentration, de la rigueur, de l'investissement et de la recherche personnelle pour être nommé sapeur-pompier, chacun respectivement au 1^{er} septembre et au 1^{er} juillet 2024. Félicitations !!

A l'avenir, Gabin n'exclut pas l'idée de devenir pompier professionnel. L'objectif de Steeve est de passer sapeur-pompier volontaire 1^{ère} classe. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite !

Si vous aussi, comme Gabin et Steeve, vous souhaitez venir en aide aux personnes, lutter contre les aléas climatiques, ... bref rejoindre la grande famille des sapeurs-pompiers, n'hésitez pas à passer à la caserne ou à contacter le S.D.I.S. 27 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au 07.81.18.38.01 ou engagement@sdis27.fr.

Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas d'âge pour s'engager !

LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE

L'opérateur historique du réseau cuivre Orange (ex France Télécom) a fait le choix d'arrêter l'exploitation de son réseau cuivre au profit du réseau fibre permettant un débit plus important en adéquation avec les nouvelles technologies et besoins des utilisateurs (télétravail, téléchargement ou envoi de dossiers lourds, télévision, jeux en ligne, ...).

Cette suppression du réseau cuivre va obliger chaque abonné à posséder un abonnement à une offre fibre à la date de coupure. Si à cette date, l'abonné n'a pas effectué sa migration vers un abonnement fibre, il n'aura plus accès aux communications, à la télésurveillance, alarme, présence verte, ...

Notre commune sera concernée par cette mesure entre 2027 et 2030. N'attendez pas le dernier moment pour réaliser cette opération car le risque d'engorgement des services de connexions sera possible. Faites également attention aux démarchages à domicile souvent synonymes d'arnaqueurs.

RETOUR SUR LE TÉLÉTHON

Une fois de plus, la recherche sur les maladies génétiques a mobilisé plusieurs communes regroupées dans le Téléthon de l'Andelle.

Des actions pour récolter des fonds, reversés à l'A.F.M., ont ainsi été menées à Radepont, Perriers, Charleval, l'E.H.P.A.D. d'Ecouis, Pont-Saint-Pierre, pour un total de 5 677,47 €.

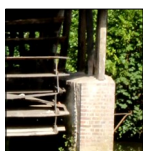
Dans notre commune, l'Amicale Laïque, Bibliothèque Pour Tous, le Tennis-club, Andelle Remise en Forme, Andelle Natation, Andelle Escrime, La Belle Epoque, le C.L.E.P., ont fait un don ou vendu des objets, des roses, des brioches, et ont totalisé ainsi 2 878,77 €.

La mairie, la boulangerie Gaulin et Tourbillon Végétal ont bien aidé à la réussite de cette collecte.



CONNAISSEZ-VOUS BIEN PONT-SAINT-PIERRE ?

Voici la réponse à la question posée dans le Petit Pétripontain n°25



Cette photographie montre une partie de la roue à aubes visible depuis la Grande Rue, près de l'Auberge de l'Andelle. Cette roue, installée sur le Barbeau, un bras de l'Andelle, est le vestige d'un moulin à blé construit en 1791 par Mr Bucaille.

Il est vendu en 1799 à Ange Augustin Dehors. En 1819, celui-ci rachète le moulin à blé construit en face par Jean-Baptiste Letellier (aucune trace aujourd'hui).

Il transforme les roues des deux moulins en une seule grande roue de 2,60 m de large (encore en place). Il augmente ainsi la puissance de son moulin, ce qui lui permet à la fois la mouture du blé et la production de draps de laine. Mais sa grande roue fait du tort aux meuniers installés en aval à Romilly. Il arrête alors son activité drapière.

Il revend son moulin en 1828 au baron d'Houdemare, déjà propriétaire d'un moulin à foulon (pour battre la laine tissée pour l'assouplir) en amont sur le Barbeau, du château et de ses terres, et bientôt d'une filature de coton construite la même année.

Le baron sera aussi Maire de Pont-Saint-Pierre.

En 1866, le baron, fils, revend ce moulin à blé à Mr Thibour, déjà exploitant.

En 1913, Edmond Campigny devient propriétaire et en confie la gestion à son fils Paul.

Ce moulin a fonctionné jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale. Il a été racheté en 1980 par des particuliers et transformé en habitation.



Côté Grande Rue



Côté rivière

Photo de l'usine Tron et Berthet

Saurez-vous dire à quel endroit de la commune a été prise cette

photographie ? Réponse dans le Petit pétripontain n° 27

INFORMATIONS PRATIQUES



les horaires de car ligne 221 Alizay-Rouen

arrêt devant l'église de Pont-Saint-Pierre

Pont-St-Pierre / Rouen :

6h56-7h45 (période scolaire) / **12h45**-13h45 (toute l'année)

Rouen / Pont-Saint-Pierre :

14h05-14h50 (période scolaire) / 16h50-17h35 (période scolaire)
17h45-18h30 (toute l'année)
le mercredi : 12h25-13h10 (période scolaire)

CONTACTS : nomad-car@normandie.fr

Transports publics routiers de l'Eure : 02 22 55 00 10



le ramassage des déchets

bacs jaunes (seulement les déchets recyclables ; tous les emballages) ;
bacs noirs (autres déchets)

**Les bacs noirs et jaunes sont collectés
le LUNDI toutes les 2 semaines (impaires)**

Bacs noirs : matin ; bacs jaunes : après-midi

**Dates : 10 et 24 mars, 7 et 21 avril,
5 et 19 mai**

sortie des bacs **seulement la veille au soir.**
rangement **le soir du ramassage au plus tard.**

la déchetterie (06.63.15.40.16)

ouverture du **1er octobre au 31 mars**

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h - 11h45 / 13h30 - 16h45 / fermé le jeudi

ouverture du **1er avril au 30 septembre**

lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :
9h - 11h45 / 13h30 - 17h45 / fermé le jeudi

La mairie



54 Grande Rue 27360 Pont-St-Pierre
02.32.49.70.14
mairie@pontsaintpierre.fr



CommunicationMairiePontsaintpierre



www.pont-saint-pierre.fr



Téléchargez panneau pocket !

pour avoir très vite des informations sur votre téléphone

la **C.D.C.L.A.** : 02.32.49.61.27 www.cdcla-andelle.fr
La Vente Cartier rue Martin Liesse B.P.20 27380 Charleval

l'agence postale communale

(dans les locaux de la mairie) 09.72.50.33.89

ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
16h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

la piscine (02.32.49.70.90)

ouverture au public en période scolaire

lundi : 9h-11h / 16h-18h30 ; fermé mardi et jeudi ;
mercredi : 14h-18h ; vendredi : 12h-13h30 / 16h40-21h30
samedi : 10h45-13h (famille avec - de 5 ans)
15h-18h30 ; dimanche : 8h30-12h

ouverture au public petites vacances

lundi, mercredi : 10h-18h30
mardi, jeudi : 10h-12h / 14h30-18h30
vendredi : 10h-21h30
samedi : 10h-12h (famille avec - de 5 ans) ; 14h30- 18h30
dimanche : 8h30-12h.

eau, gaz, électricité, assainissement

Véolia : 24h/24 - 7j/7 - 09.69.39.56.34

urgence gaz sécurité : 08.00.47.33.33

E.D.F. : dépannage 24h/24-7j/7 au 09.72.67.50.27

Syndicat d'assainissement : lundi, mardi, jeudi,
vendredi au 02.32.48.20.70

bureau 78 rue St Georges à Romilly-Sur-Andelle

conseillère numérique

Elle est présente à la mairie **le jeudi tous les 15 jours**, pour toute aide informatique, gratuitement.
Contact mairie : 02 32 49 70 14

LES NUMÉROS D'URGENCE

gendarmerie : 17
gendarmerie de Fleury : 02.32.49.00.17
service d'urgence européen : 112
pompiers : 18 / SAMU : 15
centre antipoison : 02.41.48.21.21
médecins de permanence : 116 117
SOS médecins 24h / 24 : 36 24
pharmacie de garde : 32 37
violences conjugales : 39 19
harcèlement scolaire : 30 18
cyberharcèlement
urgence sociale : 115
enfance maltraitée : 119

la route des « Bouleaux » (V.C. 92)

Elle est fermée, par des barrières, à la circulation des véhicules à moteur, sauf les riverains, pour la réserver aux promeneurs, cyclistes, familles,
le 1er et le 3e dimanche de chaque mois du 01/10 au 30/04, de 10h à 19h / chaque dimanche de 10h à 20h du 01/05 au 30/09.

LE PETIT PÉTRIPOINTAIN

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

LE MOT DU MAIRE

J'espère que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et que 2025 s'annonce bien avec des souhaits et des projets à réaliser.

De notre côté, si le budget de l'Etat a été voté, c'est toujours l'incertitude quant aux dotations aux communes. Nous travaillons actuellement sur les perspectives 2025 mais, si les conditions financières ne suivaient pas, nous devrions ajourner, réduire voire abandonner des réalisations envisagées. Il faut toutefois savoir aller de l'avant et voir le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide.

Cette année sera tout de même synonyme de réjouissance puisque le Tour de France traversera notre village le 8 juillet prochain. Un groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises pour faire de cette journée un moment festif. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment ; nous avons besoin de petites mains et de bénévoles.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Petit Pétripontain.

Très cordialement.

Valérie Lavigne Courteux
Maire de Pont-Saint-Pierre



SOMMAIRE

page 1

- Le mot du Maire
- Quelques dates à retenir

page 2

- Quelques dates à retenir (suite)
- Les travaux et aménagements
- La Sainte Barbe des pompiers

page 3

- Le conseil municipal du 02/12
- Le conseil municipal du 18/12
- Le conseil municipal du 27/12

page 4

- Les bruits de voisinage
- A propos des chiens

page 5

- L'Auberge de l'Andelle
- Le brevet des collèges
- Le Tour de France

page 6

- Nouvelles activités
- Association : l'Amicale Laïque
- Association : La Belle Epoque
- Association : Amis du Patrimoine

page 7

- La fin du réseau cuivre
- Retour sur le Téléthon
- Connaissez-vous Pont-St-Pierre ?

page 8

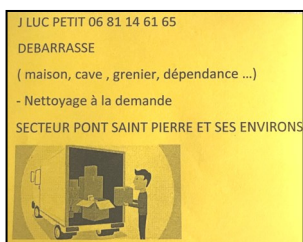
- Informations pratiques

QUELQUES DATES À RETENIR

- **Dimanche 2 mars** : 40^e salon de printemps – Cercle Philatélique - salle Calvo - de 9h à 17h30
- **Lundi 3 mars** : Conseil Municipal - mairie - 20h30
- **Vendredi 21 mars** : conférence en musique sur l'histoire de Rouen - salle Calvo - 19h
- **Samedi 29 mars (20h30) et dimanche 30 mars (14h)** : lotos de Studio Sports – salle Calvo
- **Samedi 5 avril (20h30) et dimanche 6 avril (14h)** : lotos des pompiers – salle Calvo
- **Samedi 26 avril (20h30) et dimanche 27 avril (14h)** : lotos de la Belle Epoque – salle Calvo

(Suite page 2)

NOUVELLES ACTIVITES



tatoueur

Valérie, il faudrait que tu me la renvoies, je n'ai pas pu la copier.

L'AMICALE LAÏQUE

Dimanche 19 janvier, l'Amicale Laïque a organisé, pour la 25e année, ses « Foulées Amicales », des courses à pied pour tous les âges. Ce sont ainsi 389 coureurs, des plus petits aux plus âgés, dont 46 enfants de l'école, qui ont parcouru les rues du quartier des Pâtures ou fait des tours du terrain de football pour les plus jeunes. Une belle participation qui a fait plaisir aux 34 personnes, adhérents de l'Amicale et autres bénévoles, qui ont accueilli les sportifs ou assuré leur sécurité sur les parcours. L'aide la mairie a une nouvelle fois facilité le bon déroulement des épreuves.

Le 6 février, des récompenses ont été remises à l'école aux élèves qui avaient participé aux courses.

L'Amicale Laïque poursuit ses activités : Après une sortie hockey à Rouen, une visite du château de Beaumesnil est prévue dimanche 4 mai. Et cette année, au programme du week-end de la Pentecôte début juin, visite de Saint Vaast La Hougue et sa région dans la Manche (tourisme, randonnée, char à voile, ...). Pour tous renseignements : Catherine Duriez, présidente, au 06.14.63.24.46

LA BELLE ÉPOQUE

Le 16 janvier 2025, l'association « LA BELLE ÉPOQUE » a tenu son assemblée générale à la salle de la Résidence du Parc en présence de Madame Valérie Lavigne Maire de Pont Saint Pierre.

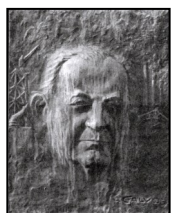
Après le règlement de l'adhésion 2025, le bilan moral et financier présenté a été approuvé à l'unanimité.

Ensuite, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration comme suit après le départ de la section chorale : Présidente Christine BESNARD / Vice-présidente Sylvie BOUILLET / Trésorière Yveline PAEME / Secrétaire Dominique Marie BOUTELLIÉ / Secrétaire adjointe Simone BRÉANT / Membres Michelle BAUCHE, Colette DIEPPEDALLE et Marie Madeleine OTT

L'assemblée générale s'est terminée autour du verre de l'amitié.



LES AMIS DU PATRIMOINE DE PONT-SAINT-PIERRE



Gaston Philbert
par E. Calvo

L'association a pour but de protéger et conserver le patrimoine pétripontain. Le premier objectif est de récupérer une plaque de cuivre (œuvre unique et inestimable) façonnée par Edmond-François Calvo (ancien habitant de notre village). Cette plaque est à l'effigie de Mr Gaston Philbert, industriel et ancien maire. L'une de ses petites-filles en fait don à notre commune qui participe néanmoins aux frais. Une cagnotte sera créée et gérée par l'association pour financer le reste du projet. Les dons sont possibles dès maintenant, et déductibles des impôts. Cette plaque sera fixée sur une stèle dans le square.

Bureau : Ph. Levacher président ; J. Barette; E. Amelot ; Ph. Hébert ; V. Brizard

siège social: 18 bis rue de Fontaine Guérard 27360 Pont-Saint-Pierre / adresse de gestion:11 place du marché 27360 Pont-Saint-Pierre / mail : amispatrimoinepsp27@gmail.com.

Tél : Valérie 07 84 28 99 09 / Philippe 06 19 15 01 39

L'association souhaite compléter son équipe, aussi venez nous rejoindre !

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DÉCEMBRE

- ◆ Présentation par un particulier d'un projet immobilier Grande Rue (ancienne boucherie) comprenant une case commerciale rénovée, plusieurs logements et un bâtiment transformé en local à usage professionnel. Le Conseil se montre favorable à ce projet.
- ◆ Accord pour la signature d'une convention avec la C.D.C.L.A. (Communauté de Communes Lyons-Andelle) pour bénéficier du fonds de concours de 3 000 € pour participer au financement d'un petit projet communal, lequel sera choisi lors d'un prochain conseil.
- ◆ Le Conseil autorise la signature d'une convention entre la commune et l'association « Les amis du patrimoine de Pont-Saint-Pierre » relative à l'acquisition d'une plaque à l'effigie de Gaston Philbert, réalisée par Calvo.
- ◆ Création d'un comité de pilotage pour organiser l'accueil festif du Tour de France dans la traversée de Pont-Saint-Pierre le 8 juillet.
- ◆ Accord pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 50 000 € pour faire face à des besoins ponctuels de financement.



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DÉCEMBRE



- ◆ Proposition de signature d'une nouvelle convention avec la commune de Douville pour la mise à disposition d'agents de Pont-Saint-Pierre pour assurer quelques travaux d'entretien, pour un coût estimé à 1 852 € par an.
- ◆ Accord pour le recouvrement au tarif maximum de la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.
- ◆ Le Conseil approuve l'adhésion des communes de Lisors et Touffreville au S.I.A.E.P.A.P. (*Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et des Plateaux*).
- ◆ Signature d'une convention avec le P.R.T.S. (*Pont-Saint-Pierre / Romilly Tennis Squash*) pour la mise à disposition des installations communales (bâtiments, courts), leur gestion et leur entretien.
- ◆ Accord pour limiter à 30 km/h la vitesse des véhicules de plus de 3,5 t sur la R.D. 321, dans toute la traversée de Pont-Saint-Pierre, entre Romilly/Andelle et Douville/Andelle.
- ◆ Le Conseil approuve la proposition de nouveaux aménagements pour ralentir la vitesse sur la V.C. 92, comprenant un rétrécissement et plusieurs chicanes, en remplacement des ralentisseurs supprimés. Une période de test sera mise en place.
- ◆ Accord pour planter un nouvel arbre à chaque abattage ou chute sur les terrains communaux.
- ◆ Le Conseil accepte l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation, pour un montant réglé de 252 334,25 €, en attendant le vote du budget 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER

- ◆ Accord pour réaliser un levé topographique, préalable indispensable au projet de réalisation d'un cheminement doux (piétons et vélos) le long de la R.D. 321 entre le hameau de Calleville et le centre de Pont-Saint-Pierre, pour un coût de 4 098 €.
- ◆ Le Conseil s'appuie sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme pour considérer que l'aménagement d'un immeuble en plusieurs logements est impossible à réaliser car le stationnement des véhicules ne peut pas être réalisé sur la parcelle.
- ◆ Le Conseil décide de faire un don de 500 € à la Croix Rouge pour participer aux secours à Mayotte suite à la dévastation de l'île par le cyclone Chido.
- ◆ Le Conseil approuve le dépôt d'un dossier auprès de la Communauté de Communes de demande d'attribution d'un fonds de concours de 3 000 € permettant de participer au financement du remplacement de la protection contre la foudre de la mairie et de l'église ainsi que le remplacement d'un battant de cloche de l'église.



LES BRUITS DE VOISINAGE

Il est nécessaire de rappeler que les activités bruyantes effectuées par des particuliers sont encadrées par la réglementation.

Actuellement, un arrêté préfectoral (arrêté DARS-SE n° 19/14 modifié du 20 août 2024) régit les horaires pour la réalisation de travaux à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments (rénovation, bricolage, jardinage), effectués à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc ...

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h du lundi au vendredi.
- de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi.
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Sauf interventions d'urgence, les travaux de jardinage et de bricolage doivent donc être effectués à des horaires respectueux de la tranquillité et du repos de nos voisins.

À PROPOS DES CHIENS

DIVAGATION ET ABOIEMENTS

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique (article R 622 du Code Pénal).

Les propriétaires de chiens doivent respecter leurs voisins afin que ces derniers ne subissent pas la gêne occasionnée par des chiens laissés en liberté sur la voie publique.

Il en est de même pour les aboiements qui peuvent constituer, par leur intensité et leur répétition, des nuisances sonores selon la loi : **Le Code de la Santé Publique, dans son article R.1337-7, stipule que : les aboiements répétés et intensifs peuvent être qualifiés de « troubles anormaux de voisinage ».**

Le propriétaire du chien risque une amende pour tapage en cas d'aboiements excessifs, notamment nocturnes, entre 22h et 7h.

DÉJECTIONS

Il est anormal d'imposer aux usagers des espaces publics des odeurs, des chaussures salies, des risques de glissades et de chutes. Il est anormal d'imposer aux employés communaux les éclaboussures quand ceux-ci passent la tondeuse ou la débroussailleuse. Il est anormal d'imposer que des enfants se salissent avec ces excréments alors qu'ils jouent.

Pour ces raisons sanitaires, il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses, les plates-bandes des espaces verts et des jardins publics, les aménagements pour les jeux d'enfants, ainsi que les terrains des particuliers.

L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les matières insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe. Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout



L'AUBERGE DE L'ANDELLE



C'est avec stupéfaction et tristesse que nous avons appris la fermeture de l'Auberge de l'Andelle. Cet endroit séculaire aurait été en premier lieu des écuries appartenant au château. La date de la création de l'hôtel-restaurant, dénommé alors « hôtellerie de l'Andelle », n'est pas connue exactement.

Plusieurs propriétaires ou gérants se sont succédé : Mr Habrand ; Mme Clavaron dite "Juliette" (de 1963 à 1967) ; Mme Hootman ; Jusqu'au 31/03/1993, ce seront Mr et Mme Durieu avec leur célèbre " Coulibiac de l'Andelle", une spécialité de poisson.

Les anciens se souviendront de la terrasse située en face de l'Auberge. L'inscription "restaurant" sur le mur de briques rouges rappelait cet endroit. Les serveurs devaient traverser la rue avec leur plateau pour servir les clients : une autre époque ! Du 01/04/1993 jusqu'en novembre 2024, Mr Léman et son associé Mr Garan prendront la suite. Le fils de Mr Léman lui succèdera.

Ils ont sublimé la cuisine traditionnelle française et fait connaître notre commune à travers leur cuisine fine et raffinée.



LE BREVET DES COLLÈGES



Vendredi 22 novembre avait lieu au collège la cérémonie de remise des diplômes du brevet des collèges pour l'année 2023/2024.

Pour notre commune, ce sont 7 jeunes auxquels j'ai eu l'honneur de remettre leur diplôme : Léna ADAM (B), Maxence AUDAM, Emma CARON (AB), Lucine DELALONDE, John DEPINAY, Augustine LERUSTE, Thomas PIARD (TB).

Une très belle ambiance où tous avaient le sourire et étaient heureux de se retrouver. Chacun a maintenant pris l'orientation qu'il souhaitait et nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite dans la suite de leur parcours. Encore toutes nos félicitations !

LE TOUR DE FRANCE DANS PONT-SAINT-PIERRE !!!

Ce sera l'évènement de l'été dans notre commune ! Mardi 8 juillet, dans le cadre de la 4e étape, entre Amiens et Rouen, les 173 cyclistes du Tour de France entreront dans l'Eure par Bézu-La-Forêt, arriveront d'Amfreville-Les-Champs et traverseront Pont-Saint-Pierre vers 16h17 (c'est précis !!!), avant de monter la côte Jacques Anquetil et rejoindre la Seine-Maritime. Ils seront précédés par la caravane publicitaire du Tour, 1h30 auparavant.

Ce sera l'occasion d'applaudir et encourager les coureurs. Il ne faudra pas les manquer car ils rouleront à plus de 40 km/h !!!!

Nous devons fêter comme il se doit le passage de ces champions.

Deux réunions ont déjà eu lieu en mairie avec des pétripontains désireux de marquer cet évènement. La dernière était le 6 février : une randonnée cycliste, ouverte à tous, est prévue par la côte Jacques Anquetil dimanche 6 juillet; Un atelier de fabrication de maillots, peints en jaune, vert, blanc à pois rouges, pour accrocher aux fenêtres, est programmé. Des banderoles de bienvenue seront installées. Deux expositions seront organisées : l'une sur le Tour, l'autre sur Marcel Berthet et les selles Idéale. Une pyramide de vieux vélos, fixés ensemble, aux couleurs du Tour, sera installée sur la place.

Il faudra aussi des bénévoles pour garder toutes les intersections et empêcher le passage des véhicules dans la rue René Raban et la Grande Rue, car **aucun stationnement et aucune circulation automobile ne seront permis dans ces deux rues pendant plusieurs heures.**

Si vous voulez nous rejoindre et participer à la réalisation des animations et décorations, contactez René Duriez au 06.17.35.12.15 ou Valérie Lavigne au 06.62.28.78.38.

Photo à Fleury